

porte à cette union et à l'inhabitation sanctifiante, il y a quelque chose de propre et de personnel à l'Esprit-Saint. C'est-à-dire que nous serions autorisés à considérer l'âme juste comme unie accidentellement à la divinité par le Saint-Esprit, de même que l'humanité du Sauveur est unie substantiellement à la divinité par la personne du Verbe.

Quoi qu'il en soit, ce qui ressort avec clarté des enseignements de l'Écriture et des saints Pères, c'est que la grâce créée, qui constitue formellement notre justice, est le résultat de l'union de l'âme avec le Saint-Esprit, qui est la grâce incréée : *La charité de Dieu, dit saint Paul, a été répandue dans nos cœurs par l'Esprit-Saint qui nous été donné ; et saint Jean : Ce qui nous fait connaître que Dieu demeure en nous et nous en lui, c'est qu'il nous a donné de son Esprit.* Cela suffit pour nous faire comprendre dans quel sens on nous dit que le Saint-Esprit est le souverain moteur de la vie surnaturelle et à quel titre nous lui devons l'hommage de notre reconnaissance pour tout le bien qui se fait en nous.

(A suivre.)

---

### NOS MARTYRS CANADIENS.

Plus la dévotion à nos Martyrs canadiens se répand par le canal du MESSAGER, plus les faveurs attribuées à leur intercession sont nombreuses et éclatantes

Nous avons fait part à nos lecteurs le mois dernier d'une guérison remarquable opérée à Holyoke, Mass., telle que racontée par un de nos missionnaires ; nous avons depuis reçu un document authentique signé par la miraculée, la Supérieure du Couvent Sainte-Anne, par M. le Curé de la paroisse et ses deux assistants ainsi que par le médecin. Tous certifient la réalité de la guérison et le médecin "constate avoir soigné Madame X\*\* et que sa maladie était incurable."

Nous demandons instamment à ceux qui nous envoient le